



SINAPE

Syndicate interdisciplinaire Naturopathie

Village d'Entreprises Green Side / Bâtiment N°7 - Entrée 1

400, Avenue Roumanille - 06906 Sophia - Antipolis

Tél: 04 93 00 87 30 ou 04 93 00 87 31 – e-mail: administration@ifi-

La certification des compétences

Le **SINAPE**, dans une perspective de croissance continue et le développement des «figures professionnelles» qui représente, ainsi que pour répondre aux questions qui sont encore des lieux, liés à la certification, rappelez-vous que la promulgation Loi 4/2013, (14/01/2013), a souligné l'importance des activités professionnelles mettant en évidence les questions liées à la Déclaration et les compétences de certification des professionnels qui adhèrent aux différentes associations.

La certification de professionnalisme Il certifie qu'une personne, évaluée par un tiers indépendant, conformément à des règles prédéterminées, possède les conditions nécessaires pour faire fonctionner avec professionnalisme et compétence dans un domaine particulier de l'activité professionnelle.

En réponse à l'époque «obtenir une certification, car» il est noté que la réalisation du marché unique européen a, en plus de la libre circulation des biens matériels, des services et des ressources financières, y compris la libre circulation des ressources humaines.

Ceci, il a en même temps, la nécessité d'une garantie à première à offrir aux utilisateurs, ainsi que pour protéger les professionnels formés, d'une attaque par des soi-disant professionnels et improvisés.

Il est devenu nécessaire, par conséquent, d'offrir au marché une indication du professionnalisme des opérateurs des différents secteurs, afin de rendre les compétences objectivement vérifiables.

La SINAPE, il est déjà utilisé pour que les professions reconnues par les normes UNI, peuvent, grâce à la certification, face au marché avec plus de garanties et de compétences.

La certification des compétences professionnelles et les compétences de maintenance sont des besoins du monde, et l'Europe est une condition préalable à la libre circulation des professions.

En fait, le législateur italien, par la loi 4 a exigé que, pour les professionnels qui exercent "profession n'a pas organisé dans les ordres ou collèges", Sont faits des normes techniques qui définissent les caractéristiques en termes de connaissances, les compétences, les tâches et les responsabilités, afin de certifier ses compétences.

Le processus de certification, la conformité à la norme UNI CEI EN ISO / IEC 17024: 2012 "Exigences générales pour les organismes qui effectuent la certification des personnes " **Il est universellement admis**, et il fournit une première évaluation des compétences des candidats et des contrôles périodiques de l'entretien de ces compétences.

Certification Accrédité Par conséquent, il garantit l'Association professionnelle et de ses membres, la reconnaissance du tiers, soit par un **Corps tiers indépendant accrédité selon la norme ISO/IEC 17024**, Les compétences professionnelles basées sur des normes reconnues au niveau national et international.

Il fournit également des preuves de la mise à jour continue, une garantie stricte et le respect du Code de déontologie, puis un **une plus grande compétitivité du marché et garantie préventive de professionnalisme**.

Il se souvient encore que, la troisième partie d'attestation, à savoir la certification selon la norme UNI Norma se fait, comme d'ailleurs dit, par un organisme tiers.

Corps que pour être identifié comme tel, Il doit fonctionner selon les règles reconnues et acceptées, dans ce cas, la référence est la norme européenne ISO / CEI 17024.

Contrairement à la formation, de qualification et de certification, délivrée par les associations et/ou les écoles, qui sont tout à fait valables demandes, même s'il n'y a pas, vous ne pouvez pas être même une demande de certificats; cependant, ils en même temps, ne peuvent pas remplacer la certification des compétences professionnelles, émis par un organisme tiers; et ce précisément parce que les associations et les organismes de formation sont une part active dans le processus de certification.

Quand il y a une relation directe entre le professionnel et son association, il ne peut pas être garantie l'aspect le plus important imposé par la norme CEI 17024, qui est l'indépendance entre l'évaluateur et qui est apprécié!

Quelle que soit une exigence légale, la certification selon la norme ISO 17024 offre le nec plus ultra en matière de transparence et offre la garantie de qualité et de professionnalisme à l'utilisateur

Ainsi, la certification devient pour l'utilisateur, la meilleure garantie d'une expertise efficace vantée par le professionnel, alors que, pour les professionnels, la certification, se révèle être la meilleure façon de mettre sur le marché avec la reconnaissance incontestable de leurs compétences.

Attention cependant, seuls les organismes de certification et d'inspection accrédités sont en mesure de fournir des déclarations de conformité fiable, crédible et acceptée au niveau international.

En Italie, l'accréditation des organismes de certification est effectuée par l'accréditation (organisme d'accréditation italien) le seul organisme national autorisé par l'Etat en matière d'accréditation, en application du décret du ministère du Développement économique du 22 Décembre de 2009.

ACCREDIA évalue et détermine la compétence des organismes de certification, en appliquant les plus strictes normes d'essai de leur comportement et de surveillance en continu au fil du temps leur performance.

Être si Certificats d'une institution accréditée troisième est une garantie d'impartialité, l'indépendance, l'impartialité et la compétence.

Le professionnel qui demande la certification par son association et / ou à l'école, et se révèle posséder les exigences minimales contenues dans les systèmes de certification, seront admis à procéder à l'examen au sein des instances.

A l'examen, CB (corps de certification), sur la base des examens émettra la **Certificat de compétence professionnelle**, et le candidat est inscrit dans **Registre des professionnels certifiés**.

L'accès au Registre Elle permet aux parties intéressées de se présenter comme un certificat professionnel, et démontre la capacité et la compétence d'agir selon les normes les plus élevées de l'industrie dans les domaines d'application de la certification.

La certification est individuelle et le bénéficiaire est le seul professionnel, c'est celui qui exerce une fois une entreprise de prestation de services ou de travaux à des tiers, exercé et habituellement/ ou principalement par le travail intellectuel, ou en tout cas avec l'aide de ce.

Notez bien que la la détection, la validation et la certification des compétences, ont longtemps été considérés comme prioritaires par les institutions européennes pour faciliter les transitions de l'emploi, et les ingrédients inévitables de toutes les mesures récentes sur les politiques du travail dans notre pays.

Le **SINAPE** et fournit, aux associations/institutions et les professionnels parrainés Les membres de la route préférentielle et de la base disciplinaire pour la certification des compétences professionnelles.

Il fonctionne comme **SB (organisme d'évaluation)** de planifier, d'organiser et d'exécuter les examens de certification, en collaboration et en synergie avec l'organisme de certification accrédité par ACCREDIA.

Et ne pas oublier, que le décret-loi n ° 13 du 16 Janvier 2013, a pour la première fois mis en place dans notre pays, un système de certification des compétences nationales.

Un système, dont l'objectif principal était de mettre au centre d'un système d'apprentissage permanent moderne *la personne et ses pouvoirs*, notamment par la dignité de retour à **l'apprentissage informel et non formelle**, la création, la construction de ponts entre l'éducation formelle, le travail et d'autres activités qui forment une personne et un professionnel!

Autrement dit, la certification des compétences, va d'abord à consacrer le droit de toute personne à obtenir la reconnaissance des compétences acquises dans tous les contextes.

NB où il y a une référence UNI, un OC accrédité par ACCREDIA peut créer un propriétaire Norma, et la libération de compétence Validi Certificats, car ils représentent la loi et la base pour la construction de la norme elle-même.

Par conséquent, le SINAPE invite tout le monde à Cisl faire partie intégrante et active de ce système, qui n'a pas besoin d'idéologies, mais d'une équipe de direction dont l'identité est fondée sur des valeurs éthiques et des engagements moraux, tant à l'égard des membres, à la fois utilisateurs, ainsi que ce monde vaste et éclectique de professions que nous représentons.

Il faut signaler, rechercher, méditer, définir ensemble, nous ne voulons pas et nous ne pouvons pas nous limiter à la rhétorique et la propagande; nous sommes ici avec l'engagement et le dévouement, en particulier par la passion pour conduit nos professions.

Rappelez-vous donc que seule une organisation forte, sérieuse, fiable, est en mesure de transmettre à la société civile et les institutions, organes parfois à une plus grande reconnaissance du DBN - DOS

Note explicative et des précisions sur trois niveaux de certification

qualifications - Certification - Certification

- **1) Qualification Diplôme et/ou certificat de participation.**
- **2) Certificat de compétence professionnelle.**
- **3) Certification des compétences**

1) Qualification Diplôme et Certificat d'éducation et/ou participation

Ils sont émis par des entités **Première partie**:

- Associations dont le statut est prévu pour la formation.
- Srl (écoles de formation).
- Les entreprises individuelles (Professionnels indépendants).

Les diplômes, les certificats d'éducation et / ou la participation sont ainsi émis par des personnalités juridiques (Association/formation), définis **Première partie** et servent à déclarer et faire preuve d'un cours spécifique et régulier de la formation Studio.

(Voir Organisations et associations parrainé par SINAPE).

2) Certificats de compétence professionnelle

Les compétences professionnelles Les certificats sont délivrés par des organismes **Deuxième partie:**

Les associations et/ou syndicats de catégorie professionnelle dont le statut est prévu dans le but principal de promouvoir et de coordonner les initiatives pour la représentation et la protection des professions, afin d'accroître les compétences de ses membres et de veiller au respect des règles d'éthique, ce qui facilite la sélection et la protection des consommateurs dans les règles de concurrence.

Les certificats de compétence professionnelle peuvent être émis entités définies alors **Deuxième partie** qui peut se passer d'un tel certificat sur la base d'un diplôme de qualification et / ou certificat de formation délivré par un organisme notifié **Première partie**.

L « art. 7 de la loi 4/2013 dit que la libération de la tâche **Certificat de compétence professionnelle** il est uniquement pour les associations et / ou syndicats de catégorie professionnelle et les organismes de certification.

À l'heure actuelle il n'y a pas d'obligation d'être en possession d'un certificat de compétence professionnelle mais, il est une incitation supplémentaire pour le consommateur qui a la confiance de faire confiance à un opérateur qui est mise à jour continue nécessaire (ECPA), sous peine d'annulation et de retrait Attestation de compétence professionnelle de l'Association de la catégorie qui la, elle a déboursé.

La tâche des associations de catégories professionnelles

- Ils libèrent les compétences professionnelles des certifications professionnelles.
- Ils contrôlent la mise à jour continue socio professionnelle par maturation des crédits ECPA.
- Recommander au membre de travailler avec une couverture d'assurance.
- Recommander au partenaire professionnel de signer à l'autre partie consentement éclairé.
- Ils contrôlent le respect socioprofessionnel du Code de déontologie.
- Ils fournissent un membres professionnels aux procédures de plaintes service (porte Art.2 consommateurs Paragraphe 4 - Loi 4/2013.). Voir accord-cadre ADICONSUM - SINAPE, signé le 16/06/2014 et le document Avalisé le 15 Juillet 2015.

Toutes ces fonctions sont effectuées et payées par SINAPE
(*Association Senchevêtlement Competenze EUROPEENS Services Associati*)

En vertu de ce qui précède, le SINAPE Felsa Cisl conformément aux règles d'éthique et en référence à l'art. 5 Ascesa peut conférer aux associations parrainé, indiquant que les conditions, la possibilité de **Pour opérer sur le territoire national** et européenne adresse et Comité de surveillance des critères d'évaluation, et question de la qualification et les systèmes de compétence professionnelle.

Les associations accréditées, Ils peuvent être émis en conséquence crédit ECPA « Formation continue Essor professionnelle » qui sera payé par RISE

En résumé, ils seront accrédités ces fournisseurs, pour la délivrance des certificats de compétence professionnelle et ECPA, les associations dont l'objectif principal est de promouvoir le développement progressif des connaissances, des compétences et des compétences professionnelles, promouvoir et stimuler la formation continue des DBN - DOS en conformité

avec le code de conduite de l'Association et applicable Lire national et européen qui constituent le principe de la libre circulation des professionnels.

3) certifications

Les certificats sont délivrés exclusivement par des organismes définis

Troisième partie.

Ils sont les ODC (CBS), À savoir ceux conformément à la norme UNI CEI EN ISO / CEI 17024: 2012, reconnu par **ACCREDIA** (Organisme d'accréditation italien), le seul organisme national autorisé par l'Etat en matière d'accréditation (décret du ministère du Développement économique du 22 Décembre 2009).

Le ODC (organisme de certification) accrédité par ACCREDIA, se produit à la suite d'un examen, que les candidats possèdent les caractéristiques de l'éducation, l'expérience, les compétences et la formation nécessaires pour accomplir une tâche spécifique et délivre les **certification** "Autocollant qualité professionnelle ».

NB Une fois gagné 3 niveaux de certification et / ou de certification, le professionnalisme, le professionnel peut démontrer à ses Interlocuteurs qui opère également conformément aux normes internationales.

Le SINAPE, après les réunions avec plusieurs CB (organismes de certification) pour la certification (*UNI 11491 - Droit 4/2013, activité professionnelle non réglementée*), et la création de normes propriétaires, a fait une analyse minutieuse, et a trouvé dans '**ODC AJA Registrars l'Europe** toutes les fonctionnalités nécessaires pour offrir des services adaptés aux besoins de sa base d'adhésion, parce que:

AJA Registrars l'Europe Il est un organisme de certification qui fonctionne depuis 1995, contrôle les filiales en Europe continentale et au Moyen-Orient en fournissant, en partenariat avec l'autre leader du groupe AJA, l'audit et la certification transparente et fiable, grâce à un réseau de professionnels expérimentés et qualifiés.

Les activités de la certification des systèmes de gestion accompagneront la certification des compétences (*ISO 17024 accréditation ACCREDIA*).

AJA l'Europe Il est également constamment engagé dans le développement de nouvelles normes de certification, conçue et modulée pour l'environnement économique et législatif Italiens et d'autres pays européens.

La formation du corps connecté - Académie - AJA offre une formation dans le monde entier reconnu et accrédité sur les normes internationales.

Pour la certification des compétences professionnelles,

AJA l'Europe atteste la possession des exigences d'expérience et de formation des personnes dictées par les normes nationales et internationales.

AJA l'Europe Il est en possession de ACCREDIA d'accréditation sur la norme ISO 17024: certification 2012 pour de nombreux profils professionnels.

AJA l'Europe, Il fonctionne sous l'accréditation directe des organes les plus importants: Accredia, UKAS, TURKAK, JAS-ANZ, ANAB.

*Le Secrétariat Général
SINAPE Felsa Cisl*